



Rapport d'activités

Année 2014

Siège social : Rue de la Concorde 56 – 1050 Bruxelles

Bureaux : Rue de la Concorde 56 – 1050 Bruxelles

T 02 514 95 65

F 02 502 97 65

G 0497 50 39 48

coordination@sisd-bruxelles.be



TABLE DES MATIERES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
<u>PARTIE 1 - SISD-BRUXELLES : L'ASBL.....</u>	<u>5</u>
1. DESCRIPTION DE L'ASBL.....	5
a. Cadre légal.....	5
b. Zone d'activité.....	6
c. Missions et Objectifs	7
2. COMPOSITION DE L'ASBL ET DE SES ORGANES DE GESTION	7
a. Composition du SISD-Bruxelles : les membres	7
b. Composition des Organes de Gestion.....	8
1. L'Assemblée Générale	8
2. Le Conseil d'Administration	9
3. Le Bureau	10
3. RÉUNIONS DES ORGANES DE GESTION	10
a. Assemblée Général.....	10
b. Conseil d'Administration	10
c. Bureau	10
4. COORDINATION.....	10

PARTIE 2 - SISD-BRUXELLES : LES ACTIVITÉS	12
1. SISD-BRUXELLES : CRÉATEUR DE LIENS	12
a. Le « Réseau bruxellois de l'aide et de soins à domicile »	12
1. Contacts poursuivis ou développés en 2014	13
2. Collaborations SISD-Bruxelles	14
3. SISD-Bruxelles adhérent dans d'autres asbl	14
4. Rencontres Inter-SISD.....	14
b. Conseil Consultatif Bruxellois.....	14
2. ACTIONS VISANT LE « DÉCLOISSONNEMENT	15
a. Evénements.....	15
1. 1er salon du « réseau bruxellois d'aide et du soin à domicile.....	15
2. Organisation de cycles de conférences sur 2015	15
b. Groupes de Travail	15
c. Promotion/Information	15
1. Site Internet « www.sisd-bruxelles.be »	15
2. Actions de promotion du SISD-Bruxelles	15
3. SUPPORT DES PRESTATAIRES/INFORMATION PATIENTS ET PRESTATAIRES	16
a. Soutenir de Nouvelles Initiatives.....	16
1. SISD-Bruxelles partenaires d'AREMIS - Projet Protocole 3 INAMI.....	16
2. Projet Pilote INAMI : RML-B.....	17
3. Projets 107	17
b. Optimiser la collaboration avec les institutions de soins de santé	17
c. Promouvoir les Réunions de Concertation Multidisciplinaire	18
1. Organisation des Réunions de Concertation Multidisciplinaire au sein du SISD-Bruxelles.....	18
2. Le développement de la concertation multidisciplinaire au sein du SISD-Bruxelles ...	19
d. Promouvoir les Réunions de Concertation autour du patient psychiatrique.....	20
4. CONCLUSION	22
5. ANNEXES	23

LE MOT DE LA PRESIDENTE

L'année 2014 aura été une année de changement pour le SISD-Bruxelles : un premier semestre marqué par le départ de la coordinatrice (en poste depuis 4 ans) et un deuxième semestre ponctué fin décembre par la décision (dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat) d'un basculement volontaire à la COCOM.

Aucun changement ne se fait sans turbulence, le SISD aura été sans coordinateur durant plusieurs mois (d'avril à août). Son fonctionnement a donc été quelque peu perturbé sur cet exercice.

Ce rapport d'activité est l'occasion de remercier Madame Devuyst, l'ancienne coordinatrice du SISD-Bruxelles pour son implication durant ces 4 dernières années à nos côtés (notamment sur la structuration administrative de l'asbl)

Le changement institutionnel, que représente le basculement à la COCOM à compter de janvier 2015, sera en revanche accompagné par la nouvelle coordinatrice et une assistante administrative recrutée sur le dernier trimestre 2014.

2014 aura néanmoins permis de poursuivre notre positionnement en tant que plateforme d'information, d'échanges et de soutien des professionnels du soin ambulatoire notamment :

- à travers l'organisation le 16 janvier 2014 du premier salon professionnel du « Réseau bruxellois de l'aide et du soin à domicile » ;
- la mise au point d'une série d'évènements programmés sur 2015 ayant pour vocation de **favoriser les partages, l'échange et le décroisement** ;
- le lancement d'un projet visant le développement de notre **communication** d'une part externe à destination du patient et de son entourage (lancement du projet « annuaire-santé Bruxelles) et d'autre part interne à destination de nos membres et partenaires ou plus largement des prestataires du secteur ambulatoire (projet de newsletter...).

Nous tenons à remercier l'ensemble des membres et partenaires pour leur confiance et leur soutien.

Dr Geneviève OLDENHOVE
Présidente
SISD-Bruxelles

PARTIE 1 – SISD-BRUXELLES : L'ASBL

1. DESCRIPTION DE L'ASBL SISD-BRUXELLES

Le « Service Intégré de Soins à Domicile de Bruxelles » asbl, en abrégé « SISD-Bruxelles », est une association sans but lucratif, agréée par la Cocof.

Le SISD est avant tout une plateforme d'information, d'échange et de soutien des prestataires du domicile. Le SISD s'attache à développer un réseau de soins, à renforcer les liens entre les intervenants des différentes disciplines. Dans un esprit de pluridisciplinarité, le SISD se veut toujours force de propositions, de réflexion et d'échanges.

a- Cadre légal

Le SISD-Bruxelles s'inscrit dans le cadre légal suivant :

- Loi du **27 juin 1978** modifiant la législation sur les hôpitaux et relative à certaines autres formes de soins, notamment l'article 5, § 1^{er}, modifiée par la loi du 8 août 1980, l'arrêté royal n° 59 du 22 juillet 1982 et la loi du 25 janvier 1999, spécifiant que

« dans le cadre d'une planification établie par le Ministre qui a la Santé publique dans ses attributions, et selon des normes déterminées par arrêté royal, une agrégation spéciale peut être accordée aux services intégrés de dispensation de soins à domicile (, aux services de soins infirmiers à domicile) et aux maisons de repos agréées pour personnes âgées, pour la dispensation d'un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l'éviter. »
- Arrêté royal du **8 juillet 2002** fixant les normes d'agrément spécial des services intégrés de soins à domicile.

Cet arrêté précise que "le service intégré de soins à domicile a pour mission générale de veiller au suivi de l'information et de l'encadrement tout au long du processus de soins, aussi bien à l'égard du prestataire de soins, qu'à l'égard du patient." Il "a pour mission de stimuler la collaboration entre ses membres notamment en optimisant l'échange d'informations entre ceux-ci par le biais, entre autres, de l'organisation de réunions d'information et de l'apport d'un appui administratif et technique." Il "se charge en particulier de veiller à l'organisation pratique et le soutien des prestataires de soins en vue des prestations fournies dans le cadre des soins à domicile, et plus particulièrement en ce qui concerne:

 - a. L'évaluation de l'autonomie du patient;*
 - b. L'élaboration et le suivi d'un plan de soins;*
 - c. La répartition des tâches entre les prestataires de soins;*
 - d. La concertation pluridisciplinaire en vue de concrétiser les points susmentionnés a. jusqu'au c."*

...

Il "collabore de manière intensive avec les institutions de soins établies dans la zone de soins" ou "à la demande du patient... avec des institutions de soins de santé en dehors de la zone de soins" ;
- Arrêté ministériel du **17 juillet 2002** fixant les critères de programmation des services intégrés de soins à domicile,

à savoir la répartition entre les trois Commissions Communautaires de Bruxelles-Capitale ;
- Règlement du **28 avril 2003** modifiant l'arrêté royal du 24 décembre 1963 portant règlement des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités ;
- Arrêté Royal du **14 mai 2003** déterminant les prestations visées à l'article 34, alinéa 1^{er}, 13°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, modifiée par l'Arrêté Royal du 16 novembre 2005,

définissant les réunions de concertation multidisciplinaire ;
- Règlement du **28 juillet 2003** portant exécution de l'article 22, 11°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994,

spécifiant, en son chapitre XII, la prise en charge des réunions de concertation, réalisées par le SISD agréé par la Cocof, selon que le bénéficiaire adhère ou non à un Centre de Coordination ;

- Arrêté Ministériel du **18 novembre 2005** fixant le montant et les conditions dans lesquelles une intervention peut être accordée pour les prestations définies à l'article 34, alinéa 1^{er}, 13°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, *spécifiant les documents à transmettre et l'intervention forfaitaire liés à la réunion de concertation multidisciplinaire.*
- Décret émanant de la Commission Communautaire Française du **5 mars 2009** relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé
- Arrêté Royal du **15 décembre 2009** fixant les conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités accorde un financement aux services intégrés de soins à domicile
- Arrêté Royal du **27 mars 2012** fixant les conditions pour le financement de la participation à une concertation autour du patient psychiatrique, l'organisation et la coordination de cette concertation et la fonction de personne de référence

b- Zone d'activité :

Un seul Service Intégré de Soins à Domicile peut être agréé par zone de soins.

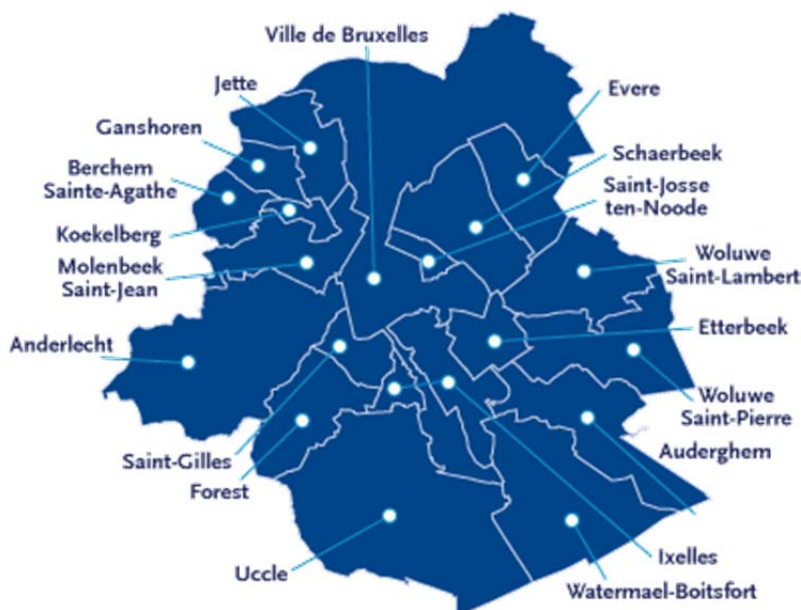
Cependant, en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, 3 Commissions Communautaires (Flamande, Française et Commune) étant compétentes sur le territoire de la Région, 3 SISD distincts sont actifs sur la zone de soins.

Dans le cadre du transfert de compétences découlant de la 6^{ème} réforme de l'Etat, cette répartition des rôles évoluera à compter du 1^{er} janvier 2015. En effet, le SISD-Bruxelles a pris la décision en Assemblée Générale, le 9 décembre 2014 d'effectuer un basculement volontaire vers la COCOM.

Cette décision a été prise afin de bénéficier :

- de la garantie de maintien d'agrément octroyé par la COCOF,
- de l'octroi d'une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2017 en vue de se mettre en conformité avec les normes bicommunautaires,
- du maintien des normes et conditions de fonctionnement découlant des normes fédérales,
- de la coopération active et de la mise sur pied d'un groupe de travail réunissant les administrations bicommunautaire et monocommunautaire concernée afin de faciliter le basculement sur le plan administratif.

Le SISD-Bruxelles couvre donc les 19 communes bruxelloises, en étant agréé définitivement par la COCOF.



c- Missions :

Les Services Intégrés de Soins à Domicile sont définis, dans l'AR du 2 juillet 2002, comme étant chacun une « institution de soins de santé qui, dans une zone de soins, renforce l'ensemble des soins aux patients entre autres par l'organisation pratique et l'encadrement des prestations fournies dans le cadre des soins à domicile, qui requièrent l'intervention des praticiens professionnels appartenant à différentes disciplines ».

Et, en vue d'une offre de soins cohérente, accessible et adaptée au patient, le service intégré de soins à domicile a pour mission générale de veiller au suivi de l'information et de l'encadrement tout au long du processus de soins, aussi bien à l'égard du prestataire de soins, qu'à l'égard du patient. Le service intégré de soins à domicile se doit dès lors d'être composé de représentants des praticiens professionnels dont au moins des représentants des médecins généralistes, des représentants des infirmie(è)r(e)s et accoucheuses et des représentants des types de structures de coordination, qui sont agréées et actives à l'intérieur d'une zone de soins.

Le service intégré de soins à domicile s'emploie à stimuler la collaboration entre ses membres. Il lui est possible d'y parvenir notamment en optimisant l'échange d'informations entre ceux-ci par le biais, entre autres, de l'organisation de réunions d'information et de l'apport d'un appui administratif et technique.

Par ailleurs, le service intégré des soins à domicile se charge aussi de veiller à l'organisation pratique et au soutien des prestataires de soins en vue des prestations fournies dans le cadre des soins à domicile, et plus particulièrement en ce qui concerne l'évaluation de l'autonomie du patient, l'élaboration et le suivi d'un plan de soins, la répartition des tâches entre les prestataires de soins; et le suivi et l'enregistrement de réunions de concertation pluridisciplinaire.

Le SISD-Bruxelles soutient tout particulièrement la collaboration multidisciplinaire en vue d'améliorer ensemble la qualité de vie des personnes qui souhaitent continuer à vivre à domicile.

Pour cela, le SISD-Bruxelles :

- rassemble des organismes d'aide et de soins à domicile, et représentants d'institutions de soins,
- stimule la collaboration entre ses membres dans un esprit de pluralisme et de neutralité, dans le respect du libre choix du patient et des règles de déontologie,
- propose des informations et des formations en lien avec le domaine,
- stimule la mise en place de réunions de concertation,
- informe le patient et son entourage quant aux structures d'aide et de soins existantes

2. COMPOSITION DU SISD-BRUXELLES ET DE SES INSTANCES

a- Composition du SISD-Bruxelles : les Membres

ACN - Association Belge des Praticiens de l'Art Infirmier asbl

AE - Association des Ergothérapeutes asbl

APSPB - Plateforme des Soins Palliatifs de Bruxelles Capitale asbl

Arémis asbl

ASD (B. A.) - Bruxelles Assistance IIIème Millénaire asbl

CBCS - Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique asbl

Cité Sérine asbl

Continuing Care asbl

COSEDI asbl

CSD Bruxelles asbl - Centrale de Services à Domicile de Bruxelles asbl

FAMGB asbl - Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles asbl

FBCSSD - Fédération Bruxelloise des Centres de Coordination de Soins et Services à Domicile asbl

FBSP - Fédération Bruxelloise Pluraliste de Soins Palliatifs et Continus asbl

FMM-IGB - Fédération des Maisons Médicales – Inter-Groupe Bruxellois

FSB asbl - Fédération des Services Bruxellois d'Aide à Domicile

GKRB-CRMPK asbl - Groupement des kinésithérapeutes de la Région de Bruxelles – Cercle pour la recherche d'une meilleure qualité en kinésithérapie asbl

INTERFACE EAD de Soins Palliatifs Région Bruxelles asbl

RML-B - Réseau Multidisciplinaire Local de Bruxelles

SAD - Soins à Domicile asbl

SCS - Soins Chez Soi asbl

Sémiramis asbl

Soins à Domicile du CPAS de Bruxelles

SSMG - Société Scientifique de Médecine Générale

UPB-AVB - Union Professionnelle des Pharmaciens de Bruxelles

b- Composition des Organes de Gestion :

1 l'Assemblée générale

Membres effectifs :

Association :	Représentée par :
ACN - Association belge des praticiens de l'Art infirmier asbl	nomination en cours suite à la démission de Mme Sabine WIBAUT (AG du 09/12/14)
AREMIS asbl	Mme Marion FAINGNAERT
ASD - BRUXELLES ASSISTANCE Ille MILLENAIRE asbl	Mme Caroline CRASSET
APSPB - Plateforme des Soins Palliatifs de Bruxelles Capitale asbl	Mme Isabelle DE CARTIER
CITE SERINE asbl	Mme Christine COLLARD
CONTINUING CARE asbl	Mr Xavier SCHEID
COSEDI asbl	Mr Pierre PIERARD Mr Laurent ERPICUM
FAMGB - Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles asbl	Dr. Lawrence CUVELIER Dr. Michel DE VOLDER Dr. Charles LIETAER
CSD - Centrale de Services à Domicile asbl	Mr Jean-Noël PIRE
FBCSSD - Fédération des SAD asbl	Mme Marie Claude PULINGS
FBSP ASBL – Fédération Bruxelloise Pluraliste de Soins Palliatifs et Continus asbl	Mr Fred MABROUK Mr Thierry YASSE
FMM-IGB - Fédération des Maisons Médicales – Inter-Groupe Bruxellois	Dr Geneviève OLDENHOVE
FSB - Fédération des Services Bruxellois d'aide à domicile	Mme Nathalie DE BODT Mme Christine GEORGIN
GKRB asbl - Groupement des kinésithérapeutes de la Région de Bruxelles	Mr Pierre-Olivier LIEVENS
INTERFACE EAD de Soins Palliatifs Région Bruxelles asbl	Dr. Marianne DESMEDT Mme Laurence NOOTENS
RML-b - Réseau Multidisciplinaire Local de Bruxelles	Mme Valentine MUsETTE
SAD - Soins à Domicile asbl	Mme Marianne SAUVAGE Mr Marc DUMONT

SCS - Soins Chez Soi asbl	Mme Catherine BALLANT Mme Nicole GRIMBERGHS,
SSMG - Société Scientifique de Médecine Générale	Dr. Michel VANHALEWYN

Membres adhérents :

Association :	Représentée par :
AE - Association des Ergothérapeutes asbl	Mr Damien VAN WILDER
CBCS - Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique asbl	nomination en cours suite la démission du Dr Michel PETIAUX (AG du 09/12/14)
UPB-AVB - Union des pharmaciens de Bruxelles U.P.	Mme Laure GESLIN
SAD du CPAS de Bruxelles	Mme Danielle GOETHALS
SEMIRAMIS asbl	Mme Catherine HUBERTI

2 Le Conseil d'Administration*Représentants des Médecins Généralistes :*

Association :	Représentée par :
FAMGB - Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles asbl	Dr. Lawrence CUVELIER Dr. Michel DE VOLDER Dr. Charles LIETAER
SSMG - Société Scientifique de Médecine Générale	Dr. Michel VANHALEWYN

Représentants des Centres de Coordination :

Association :	Représentée par :
BRUXELLES ASSISTANCE IIIe MILLENAIRE asbl	Mme Caroline CRASSET
COSEDI asbl	Mr Pierre PIERARD
CSD - Centrale de Services à Domicile asbl	Mr Jean-Noël PIRE
SAD - Soins à Domicile asbl	Mme Marianne SAUVAGE,
SCS - Soins Chez Soi asbl	Mme Nicole GRIMBERGHS

Représentants d'autres prestataires INAMI (non MG et non CdC) :

Association :	Représentée par :
ACN - Association belge des praticiens de l'Art infirmier asbl	nomination en cours suite la démission de Mme Sabine WIBAUT AG du 09/12/14
AREMIS asbl	Mme Marion FAINGNAERT
FBSP asbl - Fédération Bruxelloise Pluraliste de Soins Palliatifs et Continus asbl	Mr Fred MABROUK Mr Thierry YASSE
FMM-IGB - Fédération des Maisons Médicales - Inter-Groupe Bruxellois	Dr Geneviève OLDENHOVE
GKRB asbl - Groupement des kinésithérapeutes de la Région de Bruxelles	Mr Pierre-Olivier LIEVENS
RML-b - Réseau Multidisciplinaire Local de Bruxelles	Mme Valentine MUsETTE

Représentants d'organisation d'aide sociale :

Association :	Représentée par :
FSB - Fédération des Services Bruxellois d'aide à domicile	Mme Nathalie DE BODT Mme Christine GEORGIN

+ deux commissaires du Collège de la Commission Communautaire Française, comme conseillers

Cabinet Ministériel :	Représentée par :
Céline FREMAULT	Mr Nico PATELLI
Rachid MADRANE	Mme Martine BAUWENS

Chaque association est représentée par la personne mentionnée ou par toute autre personne valablement mandatée par l'organisme précité.

3 [Le Bureau](#)

Présidente :	Dr Geneviève OLDENHOVE
Vice-Présidente :	Mme Nicole GRIMBERGHS
Secrétaire Général :	Mr Jean-Noël PIRE
Trésorier :	Dr Michel DE VOLDER
Trésorier-adjoint :	Mme Marianne SAUVAGE

3. RÉUNIONS DES ORGANES DE GESTION

a- Assemblées Générales

10 Juin 2014
9 Décembre 2014

b- Conseils d'Administration

21 Janvier 2014
12 Mars 2014
23 Avril 2014
10 Juin 2014
7 Octobre 2014
9 Décembre 2014

c- Bureaux

19 Février 2014
1er Avril 2014
6 Mai 2014
15 Juillet 2014
1er Octobre 2014
21 Octobre 2014
17 Novembre 2014

4. COORDINATION

La **Coordinatrice**, engagée à temps partiel (30 h/semaine), assure la gestion de l'asbl. Ses missions principales sont déterminées par le conseil d'Administration et correspondent aux missions assignées au SISD :

- Développement d'une plateforme d'information et de soutien aux prestataires de soins et d'aide du secteur ambulatoire par la mise en place notamment d'une communication adaptée
- Promotion du développement de la concertation multidisciplinaire,
- Stimulation de la collaboration au sein du réseau de soins et de services de première ligne autour du patient via la mise en place entre autre d'événements... propices aux échanges (Conférences, Rencontres, Table ronde, Salon.. ;)
- Optimisation de la collaboration entre la première et la seconde ligne de soins : hôpitaux, MR-MRS, soins palliatifs, santé mentale, promotion de la santé,

- Impulsion de nouvelles initiatives: participer à des projets pilote, développer de nouveaux projets...
- Représentation du SISD-Bruxelles lors de réunions à l'extérieur (INAMI, inter-SISD, Conseil Consultatif Bruxellois, ...)
- Développement de la communication interne et externe du SISD (rencontres, élaboration d'outils, présentation du SISD-Bruxelles, ...)
- Gestion financière quotidienne : préparation de dossiers financiers avec comptable et réviseur...etc

L'Assistante administrative engagée à temps partiel (19 h/semaine), assure la gestion administrative, ses missions principales sont :

- Gestion de la production, la diffusion et l'archivage des informations (courrier, mails, documents comptables,...).
- Gestion de la circulation de l'information, de la transmission et du classement,
- Gestion logistique du site internet
- Reçoit et filtre les appels téléphoniques.
- Prise de notes, retranscription
- Organise la logistique des réunions (instances, groupes de travail SISD....)
- Gestion quotidienne (locaux)
- Suivi des registres (membres, procès-verbaux...)
- Gestion de la facturation des réunions de concertation
- Encodage et paiement des factures, suivi des paiements, présences des membres (JP/HM)
- Tenue à jour du fichier de communication des informations au trésorier : récapitulatif entrées/sorties,
- Transmission des factures trimestriellement à la comptable, tenue de la caisse (transmettre trimestriellement copie du cahier de caisse à la comptable)
- Clôture d'exercice : photocopie des dossiers de comptes, pièces justificatives à remettre au SPF...
- Mise à jour des listings de prestataires de soins ambulatoires

Une permanence téléphonique via GSM est assurée à temps plein. D'avril à septembre 2014, le suivi du SISD-Bruxelles a été assuré par la Présidente et la Vice-Présidente.

PARTIE 2 – LE SISD-BRUXELLES : LES ACTIVITES

1. SISD –BRUXELLES = CRÉATEUR DE LIENS

a- « Le réseau bruxellois de l'aide et du soin à domicile »

« Personne quel que soit son grade, ne voit jamais le sommet de son crâne. Pour y voir clair, vient toujours un moment où l'on a besoin de l'aide d'un tiers »

Tradition orale Peule, Afrique

Dans sa zone de soins, le SISD Bruxelles est une plate-forme d'information, de soutien, de concertation ainsi que d'échanges entre les acteurs des soins et de l'aide du secteur ambulatoire.

Le SISD-Bruxelles tente de favoriser l'interdisciplinarité, le partage, l'échange, le décloisonnement... Les différentes réunions organisées par le SISD Bruxelles sont en effet des occasions pour nos membres, mais aussi pour les non-membres, de rencontres entre représentants d'organismes différents (médecins généralistes, centres de coordination de soins et services à domicile, kinésithérapeutes, infirmiers, soins palliatifs, aide, pharmaciens, ergothérapeutes, ...) afin de stimuler les échanges d'informations, mais également de développer une position de recul par rapport au « chevet du patient »....

1 Contacts poursuivis ou développés en 2014.

La nouvelle coordinatrice a, dans le cadre de son intégration, repris le flambeau et s'inscrit dans la continuité de l'entretien de ce réseau



Etc...

2 Collaborations SISD-Bruxelles

Des collaborations étroites, sans qu'il n'y ait forcément de convention de collaboration formelle, sont développées avec :

- Infor-Homes / SEPAM
- Coordinations Sociales
- Hôpitaux bruxellois

Une convention de collaboration est établie avec le Centre de Santé Le Goéland.

3 SISD-Bruxelles : adhérent dans d'autres associations

Le SISD-Bruxelles est dorénavant membre au sein des associations suivantes :

- RML-B
- Conectar
- Infor-Homes

les Assemblées Générales 2014 de ces Associations ayant validées sa candidature

4 Rencontres Inter-SISD francophones :

Inter-SISD francophones

Les SISD francophones (Conectar, ECCOSSAD, GLS, SISD-Bruxelles, SISD Carolo, SISDEF, SISD Luxembourg, SISD RCS et SISD WaPi) ont pris pour habitude de se réunir plusieurs fois par an. Ces rencontres, en présence d'administrateurs et de coordinateurs, permettent d'échanger sur les pratiques et difficultés respectives face à des dossiers communs.

Coordinateurs Inter-SISD francophones

Des réunions regroupant uniquement les coordinateurs des SISD francophones ont également lieu selon les dossiers abordés.

b- Conseil Consultatif Bruxellois

Le Conseil Consultatif Bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé donne des avis d'initiative ou sur demande des Ministres et du Collège de la Commission Communautaire Française dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé.

Les mandats, de 5 ans, ont été renouvelés en 2013 suite à un appel à candidatures (Parution au Moniteur Belge du 16/01/2013).

Le SISD-Bruxelles y a répondu et sa candidature a été retenue.

L'Arrêté 2013/628 du 24/06/2013 du Collège de la Commission Communautaire Française portant nomination des membres du Conseil Consultatif Bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé, spécifie, en son article 4, que Sophie Devuyt (membre effectif) et Geneviève Oldenhove (membre suppléant) ont été nommées comme représentantes des experts au sein de la section « aide et soins à domicile ». Le transfert du mandat de Sophie DEVUYST à la nouvelle coordinatrice est en cours.

2. SISD-BRUXELLES : ACTIONS VISANT LE DÉCLOISONNEMENT

a- Événements : Réunions d'informations, conférences, colloques, ...

1 1er Salon du « réseau bruxellois de l'aide et du soins à domicile »

43 associations actives sur Bruxelles ont participé, en compagnie de plusieurs de nos membres, à notre événement du 16 janvier 2014 sur le réseau bruxellois de l'aide et de soins à domicile.

Cette rencontre entre professionnels a été une occasion pour tous, de découvrir, d'échanger et de resserrer des liens au sein d'un réseau bruxellois de l'aide et de soins à domicile bien complexe et diversifié, et parfois encore mal connu. de prendre des contacts, de faire le point sur leurs collaborations existantes et de pouvoir peut-être en envisager de nouvelles.

-> Annexe 1 : Dépliant salon du 16/01/2014 « Réseau bruxellois de l'aide et du soins à domicile »

2 Organisation cycle de conférences sur 2015

2014 aura également permis d'élaborer et de mettre en place une série d'événements programmés sur 2015 ayant pour vocation de **favoriser les partages, l'échange et le décroisonnement** :

- Un cycle de conférences et/ou actions sur la problématique de l'hygiène corporelle et domestique. Thème touchant tous les prestataires du soin et/ou de l'aide à domicile.
- Une conférence sur la nouvelle loi relative à l'administration des biens et des personnes qui fera écho à la conférence organisée en 2012 sur l'accompagnement des personnes vulnérables

b- Groupes de Travail

1 Groupes de Travail SISD :Sortie d'hôpital du patient

Un autre canal permettant une amélioration de l'encadrement du patient est la réflexion sur la « sortie d'hôpital ». Ce sujet est primordial pour les membres du SISD-Bruxelles depuis de nombreuses années. Un groupe de travail a donc été créé en 2012 afin d'évaluer les pistes à envisager. Ce Groupe de Travail a été l'occasion pour les différents acteurs (présence de 12 hôpitaux bruxellois) de réfléchir à des axes d'amélioration.

Les pistes d'amélioration répertoriées par le groupe de travail servent de base de travail pour la réalisation d'actions concrètes (exemple publication début 2015 d'une fiche recensant l'ensemble des associations proposant leur service pour l'organisation des transports domicile / hôpital...etc)

c- Promotion Information

1 Site internet : « www.sisd-bruxelles.be »

Pour le site internet « www.sisd-bruxelles.be » nous avons lancé fin 2014, deux nouveaux projets :

- projet 1, de **mettre en valeur et d'améliorer la fréquentation du site : développement de son attractivité (notamment via l'utilisation des réseaux sociaux, développement d'une version « responsive » du site...), de son interactivité et de son « ergonomie »** ...
- projet 2, de développer notre mission d'information des patients via le **développement d'un « annuaire santé Bruxelles » à destination des patients**

Ces projets devraient être effectifs sur le premier semestre 2015.

2 Actions de promotions du SISD-Bruxelles

Dépliant du SISD

Le SISD-Bruxelles a créé un dépliant explicatif, à destination, entre autres, des prestataires concernés et des missions d'un Service Intégré de Soins à Domicile.

Le dépliant est intitulé : « SISD ? » et est toujours diffusé et distribué.

-> Annexe 2 : Dépliant présentation « SISD ? »

Présences du SISD-Bruxelles sur la toile (en dehors de son propre site)

L'INAMI propose une page sur les SISD (« www.inami.fgov.be » > Dispensateurs de soins : Etablissements et services de soins > Services Intégrés de Soins à Domicile (SISD)).

Cette page reprend des informations générales dont le financement, des formulaires utiles, ainsi que des textes de loi régissant les missions des SISD.

Une liste des SISD y est également mise en ligne. Ce document reprend l'ensemble des SISD, spécifiant les communes couvertes par chacun.

Par ailleurs, le SISD-Bruxelles est également répertorié :

- sur les sites de certains de nos membres, comme :
 - ACN asbl - Association Belge des Praticiens de l'Art Infirmier asbl
« www.infirmieres.be »
 - AE asbl- Association des Ergothérapeutes asbl
« www.ergo-ae.be »
 - GKRB-CRMPK asbl - Groupement des Kinésithérapeutes de la Région de Bruxelles – Cercle pour la recherche d'une meilleure qualité en kinésithérapie asbl
« www.gkrb.be »
 - UPB-AVB - Union des Pharmaciens de Bruxelles
« www.upb-avb.be »
- sur les sites d'autres SISD francophones (wallons) :
 - ECCOSSAD (SISD du Brabant Wallon) : « www.eccossad.be »
 - SISD Carolo (SISD de Charleroi) : « www.sisdcarolo.be »
 - SISD Wallonie Picarde (Tournai) : « www.sisdwapi.be »
 - GLS (SISD Liège-Huy-Waremme) : « www.gls-sisd.be »
 - SISDEF (SISD de l'Est francophone) : « www.sisdef.be »
 - SISD de la Province du Luxembourg : « www.sisdlux.be »
- ainsi que sur d'autres sites, comme par exemple :
 - Bruxelles Social en ligne
« www.bruxellessocial.irisnet.be »
« *Ce site portail offre un accès rapide à l'ensemble des institutions francophones, néerlandophones et bilingues actives dans le secteur de la santé et du social et permet de les localiser sur une carte digitale de la Région.* »
Y sont indiqués, entre autres : les coordonnées du SISD-Bruxelles, son objectif, les bénéficiaires et le but repris au Moniteur Belge.
 - Guide social
« www.guidesocial.be »
Des informations sur le SISD-Bruxelles sont également accessibles sur le site du Guide Social. De nombreux contacts et demandes de renseignements passent d'ailleurs par l'intermédiaire de ce site.
 - Association Belge des Hôpitaux
« www.hospitals.be »
Leur page de lien web informe sur notre existence et permet un lien vers notre site internet.
 - HERMESplus
« www.hermesplus.be »
Ce projet 107 bruxellois répertorie les associations, partenaires de leur réseau. Les coordonnées du SISD-Bruxelles peuvent donc y être trouvées.

3. SUPPORT DES PRESTATAIRES / INFORMATION PATIENTS ET PRESTATAIRES

a- Soutien de nouvelles initiatives

Le SISD-Bruxelles participe également au soutien de nouvelles initiatives :

1 [SISD-Bruxelles partenaire d'AREMIS – Projet INAMI Protocole 3](#)

En 2005, la Conférence Inter-Ministérielle s'accorde sur la signature d'un protocole d'accord entre le Fédéral et les Communautés et Régions pour un budget de 185 millions € sur 6 ans, dont 20% attribués à des formes alternatives de soins. L'objectif en est de pouvoir maintenir la personne âgée à son domicile afin de retarder l'institutionnalisation tout en maintenant sa qualité de vie.

A partir de 2007, des groupes de travail sont mis en place par l'INAMI. Et le 2 juillet 2009 paraît l'Arrêté Royal d'un premier appel à projets, permettant le financement de projets proposant des formes de soins non couvertes par la nomenclature, non couvertes par des forfaits et qui sont susceptibles de pouvoir rencontrer l'objectif précité.

Etant en inactivité à cette période-là, le SISD-Bruxelles ne sera pas impliqué dans ces premiers projets. Par contre, depuis début 2011, il participe au Groupe de Travail « Nouvelles initiatives de soins » qui se charge de l'accompagnement des projets 1^{er} appel (67 dossiers retenus dont 8 sur Bruxelles).

A partir de 2012, ce même Groupe de Travail s'est également attelé à la préparation du 2^{ème} appel (AR du 17/08/2013).

Dans ce second appel, le cadre proposé tient compte des premiers enseignements apportés par les projets du premier appel. Ceux-ci soulignent l'importance du renforcement des soins et soutien aux soins de la première ligne, ainsi que de la circulation fluide de l'information entre prestataires.

Le deuxième appel repose sur quatre piliers :

- la primauté du statut central du patient ;
- la participation effective du médecin généraliste,
- l'utilisation d'un instrument d'évaluation gériatrique global (BelRAI) à des fins d'organisation des soins,
- une réelle transmuralité/transsectorialité.

Dans ce cadre-là, le SISD-Bruxelles est partenaire du projet déposé par un de nos membres. Ce projet « Soins alternatifs aux personnes atteintes d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et soutien des aidants » piloté par Arémis vise à favoriser le maintien et la qualité de vie du patient et de son aidant en agissant sur deux volets :

- renforcer la psychoéducation de l'aidant proche,
- prise en compte du patient dans son environnement grâce à des interventions multidisciplinaires et personnalisées au domicile du patient

approches ayant démontré leur efficacité pour la gestion des symptômes neuropsychiatriques liés à la démence.

Le SISD-Bruxelles en tant que partenaire répond à un rôle de soutien et permet le relais vers de nouveaux participants potentiels et assurera son rôle de concertation dans certains cas spécifiques.

Le SISD-Bruxelles fait également partie du jury bruxellois, en représentant les SISD au sein des représentants des dispensateurs de soins (SISD, MRPA/MRS et Services de soins infirmiers à domicile).

2 [Projet pilote INAMI : RML-B](#)

Les Réseaux Multidisciplinaire Locaux sont des projets pilotes de l'INAMI créés à l'initiative des Cercles de médecine générale en 2009 pour soutenir les trajets de soins. Tous les SISD ont été informés de la création d'un RML dans leur zone de soins et ont été invités par les Cercles de médecine générale à y collaborer.

Or, le SISD-Bruxelles était en inactivité lors de la mise en place en 2010 du RML-B, RML bruxellois francophone. Le SISD-Bruxelles n'a donc pas eu l'occasion d'y collaborer comme cela a pu être le cas dans d'autres régions. Par contre, le RML-B est devenu membre effectif, et administrateur du SISD-Bruxelles en mai 2011. En 2013, le SISD-Bruxelles a présenté sa candidature afin d'être membre du RML-B. Une réponse favorable à cette candidature a été donnée en 2014.

3 [Projets 107](#)

La finalité de ces projets est le maintien des personnes recourant à des soins en santé mentale au sein de leur environnement et de leur tissu social d'origine par la mise en place de parcours thérapeutiques individualisés. Le réseau ainsi construit est multidisciplinaire et basé sur des modalités d'intervention flexibles.

L'organisation préconisée concerne donc l'ensemble des intervenants présents sur un territoire délimité qui auront à créer des stratégies pour répondre à l'ensemble des besoins en santé mentale de la population de ce territoire.

Sur Bruxelles, 2 projets 107 sont actifs :

- HERMESplus
- Bruxelles Est

Le SISD-Bruxelles n'était cependant pas actif au moyen de la création de ces « projets 107 ».

Des échanges ont cependant lieu depuis lors, entre autres, dans le contexte des réunions de concertation autour du patient psychiatrique.

b- [Optimaliser la collaboration avec les institutions de soins de santé](#)

L'Arrêté Royal du 8 juillet 2002 fixant les normes pour l'agrément spécial des services intégrés de soins à domicile, spécifie en son article 11 que

« Dans le cadre de l'exécution de ses missions, le service intégré de soins à domicile collabore de manière intensive avec les institutions de soins de santé établis dans la zone de soins. A la demande du patient, le service intégré de soins à domicile collabore, en ce qui concerne les soins dispensés au patient, avec des institutions de soins de santé en dehors de la zone de soins. »

Or comme nous l'avons déjà évoqué dans les parties précédentes, le champ d'action des collaborations avec les institutions de soins de santé s'est considérablement élargi.

En effet, de par ses actions précédentes, le SISD-Bruxelles était évidemment déjà en contact avec certaines institutions mais plus souvent au cas par cas : recherches d'orateurs lors de nos conférences, rencontres avec certains dans le cadre de la promotion de nos missions, participation de prestataires hospitaliers dans nos groupes de travail,

La réflexion sur la sortie d'hôpital a également permis de centraliser et homogénéiser les échanges. En outre, des échanges ont eu lieu à diverses reprises entre le SISD-Bruxelles et Infor-Homes Bruxelles dans le cadre d'objectifs communs.

Comme précité, notre réflexion sur la sortie d'hôpital nous a mis en contact avec 24 hôpitaux bruxellois, de même que Melsbroek.

En outre, le SISD-Bruxelles est également invité à participer aux réunions du Comité Local d'Accompagnement pour Personnes Agées, organisées par les Cliniques de l'Europe, dans le cadre de la méthodologie « Référent hospitalier pour la continuité des soins dans les hôpitaux belges – Liaison externe ».

Ces moments différents sont une occasion intéressante d'échanger entre représentants du secteur hospitalier, du secteur maison de repos (et de soins) et du secteur ambulatoire.

c- Promouvoir les réunions de concertation multidisciplinaire :

Une des missions du SISD-Bruxelles est de veiller à l'organisation pratique et au soutien des prestataires d'aide et de soins en vue des prestations fournies dans le cadre des soins à domicile : la concertation multidisciplinaire qui permet au patient de voir réunies autour de lui, en un temps donné, toutes les personnes qui s'occupent de sa santé. Ce moment de réflexion commun permet d'accorder les objectifs et les rôles de chacun, en bon accord avec le patient et /ou son entourage.

Objectifs de la concertation multidisciplinaire :

- L'évaluation de l'autonomie du patient,
- L'élaboration et le suivi d'un plan de soins,
- La répartition des tâches entre les prestataires d'aide et de soins.

La concertation multidisciplinaire concerne :

- Le patient avec une diminution d'autonomie physique ...
- Le patient en état neuro-végétatif persistant ...
 - Qui séjourne à domicile et y restera encore au moins un mois ;
 - Est admis en institution où son retour à domicile est programmé dans un délai de 8 jours et restera encore au moins un mois à domicile.

Les participants :

Minimum 3 prestataires de soins dont obligatoirement :

- Le médecin généraliste
- L'infirmier, si le patient bénéficie de soins infirmiers

Et

- Tout autre prestataire de soins
- Les prestataires d'aide
- Le patient, son représentant, sa famille ou son entourage

Financement de la réunion, prévu par l'INAMI, pour maximum 4 prestataires de soins :

- 1x / an / patient avec une diminution d'autonomie physique
- 4x / an / patient en état neuro-végétatif persistant

1 L'organisation des réunions de concertation au sein du SISD-Bruxelles :

Suite à la reprise de l'asbl en novembre 2010, et conformément au Règlement du 28 avril 2003, les administrateurs du SISD-Bruxelles ont décidé de déléguer l'organisation et la prise en charge complète des réunions de concertation multidisciplinaire aux cinq centres de coordination de soins et de services bruxellois agréés (CdC) pour les patients qui sont pris en charge par l'un d'eux.

C'est ainsi que l'organisation des réunions et la facturation sont effectuées :

- par les CdC, au moyen du numéro INAMI du SISD-Bruxelles, pour tous les patients qui adhèrent aux CdC;
- par le SISD-Bruxelles pour tous les patients qui n'adhèrent pas aux CdC.

La facturation :

La facturation des concertations est réalisée une fois par mois à l'aide de l'annexe 65 de l'INAMI.

Une facturation est réalisée par organisme assureur.

Les prestataires sont rétribués en direct par l'organisme assureur du patient.

L'état récapitulatif de l'enregistrement des concertations :

Cet état récapitulatif est réalisé trimestriellement. Il doit être envoyé au plus tard le dernier jour du trimestre qui suit le trimestre concerné, le récapitulatif est à renvoyer au SPF Santé Publique et au Ministres compétents à la Commission Communautaire Française.

Diffusion de l'information sur les réunions de concertation multidisciplinaire par le SISD-Bruxelles :

Fin 2012, un groupe de travail avait été constitué afin de réfléchir à une stratégie de diffusion de l'information pour faire connaître les réunions de concertation multidisciplinaire auprès du « tout public ». C'est ainsi qu'outre un Powerpoint de présentation, un dépliant (version papier) était en création.

Les administrateurs avaient décidé de commencer à diffuser l'information en passant par les prestataires et institutions (médecins généralistes, infirmier(ère)s, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, pharmaciens, maisons médicales, services d'aide aux familles, services sociaux des CPAS, les mutuelles, associations de patients ainsi que les hôpitaux et maisons de repos et de soins de court-séjours).

Dans un premier temps, l'information devait être diffusée via un texte explicatif à paraître dans diverses revues, magazines, sites Internet et newsletter. D'autres événements, tels que des séances d'informations devaient être organisées au SISD-Bruxelles durant l'année 2013.

Cette démarche devait permettre au SISD-Bruxelles de développer les réunions de concertation multidisciplinaire et d'en faire connaître l'existence et les modalités auprès des prestataires de soins et d'aide indépendants ou engagés dans une institution, autre qu'un CdC.

Un **dépliant Réunions de Concertation Multidisciplinaire** de présentation a donc été créé afin d'en diffuser l'information.

Il permet d'en expliquer les modalités, comme le public ciblé, les participants, le financement des réunions et la procédure administrative.

Le dépliant est intitulé : « Réunions de concertation multidisciplinaire » est toujours diffusé

-> **Annexe 4** : Dépliant « Réunions de concertation multidisciplinaire »

2 [Le développement de la concertation multidisciplinaire au sein du SISD-Bruxelles :](#)

Pour les patients qui recourent aux services d'un Centre de Coordination :

Fin 2012, les Centres de Coordination étaient en attente d'un écrit officiel de la Cocof stipulant que la facturation de ce type de réunion ne serait pas considérée comme un double financement. Et tant que les CdC n'avaient pas cette assurance, ils ne facturaient pas de concertation multidisciplinaire et ne signaient pas de convention de collaboration avec le SISD-Bruxelles. Afin de régulariser cette situation, plusieurs rencontres avaient eu lieu entre les CdC et le SISD-Bruxelles avec l'administration de la Cocof, ainsi qu'avec la représentante du Ministre en charge du dossier.

Finalement, le 13/02/2013, le Ministre Benoît Cerexhe a signé une Circulaire ayant pour objet les réunions de concertations multidisciplinaires organisées par les Centres de coordination de soins et de services à domicile et le SISD-Bruxelles.

Suite à cela, les Centres de Coordinations, entre 2013 et 2014 ont accepté de signer une convention de collaboration avec le SISD-Bruxelles. Des conventions sont établies avec :

- « Soins à Domicile »
- « Cosedi »
- « Bruxelles Assistance »
- « Soins chez Soi »
- « CSD Bruxelles »

A ce jour, le SISD-Bruxelles ne dispose pas d'état des lieux des réunions comptabilisées par les CdC.

Pour les patients qui ne font pas appel à un Centre de Coordination :

Même si le SISD-Bruxelles a été contacté à différentes reprises afin d'organiser des réunions de concertation pour des patients en difficulté, aucunes réunions n'ont finalement pu être finalisées.

Les raisons en ont été essentiellement les conditions d'organisation de ces réunions, à savoir la nécessité et le type de prestataires obligatoires.

Par ailleurs, le SISD-Bruxelles s'est aussi vu confronté au manque d'uniformité du financement sur la zone de Bruxelles. Le BOT (SISD bruxellois néerlandophone), qui répond également à d'autres textes de loi flamands, a en effet désiré faire appel à nous pour des réunions qui leur étaient demandées en français. Or, de notre côté, le SISD ne répond qu'à une seule obligation (fédérale) qui impose des prestataires minimum obligatoires et selon laquelle aucun financement n'est prévu pour des prestataires d'aide majoritairement présents. Ces réunions ont dès lors finalement été comptabilisées par notre homologue néerlandophone.

Le SISD-Bruxelles n'a donc toujours pas pu développer ce dossier comme il le voudrait. Mais cela fait partie des objectifs 2015.

d- Promouvoir les réunions de concertation autour du patient psychiatrique

L'Arrêté Royal fixant les conditions dans lesquelles le Comité de l'Assurance peut conclure des conventions en application de l'article 56, § 2, alinéa 1er, 3°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, pour le financement de la participation à une concertation autour du patient psychiatrique, l'organisation et la coordination de cette concertation et la fonction de personne de référence, est entré en vigueur le 27 mars 2012.

Le SISD-Bruxelles a accepté cette nouvelle mission en signant une convention avec l'INAMI le 10 septembre 2012.

Objectifs de la concertation autour du patient psychiatrique :

- L'élaboration et le suivi d'un plan de soins,
- La répartition des tâches entre les prestataires d'aide et de soins.

La concertation autour du patient psychiatrique concerne :

- 1° Les patients présentant une problématique psychiatrique pour laquelle un diagnostic principal est posé sur la base des groupes de pathologies du DSM IV ou de l'ICD 10-CM qui est de nature répétitive ou potentiellement de nature répétitive.
- 2° Les patients pour lesquels au minimum trois exécuteurs de professions de soins de santé ou dispensateurs d'aide décident qu'un plan d'accompagnement d'une durée de 12 mois au moins soit établi ;
- 3° Comorbidité ;
- 4° Augmentation de l'intensité ou de la fréquence des symptômes ;
- 5° Contact préalable avec l'hôpital dans le cadre de l'affection psychiatrique qui satisfait au moins à une des conditions suivantes :
 - a. une admission dans un hôpital psychiatrique, un service psychiatrique d'un hôpital général ou un service K d'au moins 14 jours, au plus tard un an auparavant ;
 - b. une prise en charge pendant au moins 14 jours par les équipes mobiles prévues dans le cadre de l'article 107 de la Loi sur les hôpitaux, au plus tard un an auparavant
 - c. une prise en charge pendant au moins 14 jours d'un projet « outreach » pour enfants et adolescent financé par le SPF Santé publique, au plus tard un an auparavant ;
 - d. une admission pendant au moins 14 jours dans d'autres services hospitaliers où un psychiatre est appelé en consultation, au plus tard un an auparavant. Un des numéros de nomenclature suivants a été porté en compte 599443, 599465, 596562, 596584.
 - e. pour les enfants et adolescents : un accompagnement d'au moins 6 mois dans un service de santé mentale, au plus tard un an auparavant ou une inscription par la police, le parquet ou le juge de la jeunesse au plus tard un mois auparavant.
- 6° Pour les adultes et/ou les personnes âgées, à la suite de l'affection psychiatrique, le patient a perdu certaines aptitudes ou dispose seulement d'aptitudes limitées dans au moins trois des domaines suivants :

L'autonomie de base, l'autonomie en matière de logement, l'autonomie au sein de la collectivité, la langue et la communication, l'adaptation sociale, le travail, les connaissances scolaires, la motricité, un comportement personnel adapté.

7° Pour les enfants et les adolescents, à la suite de l'affection psychiatrique, le patient a perdu certaines aptitudes ou dispose seulement d'aptitudes limitées dans au moins trois des domaines suivants :

L'autonomie de base, l'autonomie au sein de la collectivité, la langue et la communication, le fonctionnement au sein de la famille ou de la famille de substitution, l'entente sociale, l'école, la motricité, un comportement personnel adapté.

L'organisation des réunions de concertation autour du patient psychiatrique :

Un document de modalités et un plan d'accompagnement ont été créés conformément aux dispositions de l'AR.

La facturation :

La facturation des concertations est réalisée une fois par mois à l'aide de l'annexe 3. Une facturation est réalisée par organisme assureur.

Si la concertation concerne un patient qui n'est pas bénéficiaire de l'assurance obligatoire soins de santé, les interventions seront portées en compte une fois par trimestre à l'INAMI.

L'état récapitulatif de l'enregistrement des concertations :

Le SISD-Bruxelles doit rédiger un rapport annuel à l'attention du Comité de l'assurance (INAMI) concernant les prestations effectuées au cours de l'année civile précédente.

Le développement de la concertation autour du patient psychiatrique :

Même si différents contacts ont eu lieu en 2014 avec des représentants de la Santé Mentale, ce dossier a connu les mêmes difficultés de mise en application que les réunions de concertation multidisciplinaire et aucune réunion n'a été comptabilisée.

CONCLUSION

La 6^{ème} Réforme de l'Etat va fortement orienter les objectifs du SISD-Bruxelles pour 2015. En effet notre premier objectif cette année sera lié à ce changement institutionnel. Nous allons devoir nous mettre en conformité avec les normes bicommunautaires.

Ce changement est déjà en marche car nous avons sur le mois de décembre 2014 :

- intégré la mise en place d'une communication bilingue externe dans un projet plus global visant à améliorer notre communication externe notamment via internet et les réseaux,
- nous avons lancé l'accompagnement de nos équipes vers ce changement (embauche d'une assistante, mise en place de cours de perfectionnement linguistiques...)

2015 sera certes une année de transition mais sera également surtout une année riche en nouveaux projets. SISD-Bruxelles va continuer à de créer du lien en facilitant les contacts entre les prestataires de l'aide et du soins à domicile à travers l'organisation d'événements :

- le 10 mars 2015 : conférence sur l'administration des biens et des personnes
- le 23 mars 2015 : 1ere journée de colloque sur le thème de l'hygiène domestique et corporelle,
- le 21 avril 2015 : organisation d'une réunion de promotion du projet Aremis / Alzheimer Protocole 3
- rentrée 2015 : deuxième journée de colloque sur le même thème,
- deuxième trimestre 2015 : actions de speedmeeting visant à faire créer un espace de rencontre entre les associations ressources sur le thème de l'hygiène à domicile et nos membres,
- etc..

La multitude de structures et institutions bruxelloises, avec des procédures bien diversifiées, rendent parfois l'avancement de nos dossiers complexe. Nous sommes cependant aujourd'hui riche des pistes de réflexions émergents de nos groupes de travail Interface Hopital-Domicile. Sur 2015, nous allons nous concentrer sur la mise en place de plusieurs actions concrètes répondant aux priorités d'actions ressortant de ses groupes :

- le lancement d'un annuaire en ligne de l'aide et de la santé à domicile,
- la mise en place d'une « fiche transport » recensant l'ensemble des associations, structures... existant et disponible sur Bruxelles afin de faciliter la mobilité Hôpital - Domicile

ANNEXES:

1. Dépliant 16/01/2014 : « Réseau bruxellois de l'aide et de soins à domicile - Rencontre entre Professionnels de la Santé
2. Dépliant : « SISD ? »
3. Dépliant du projet Protocole 3
4. Dépliant : « Réunions de Concertation Multidisciplinaire »